
Arrondissement de Lens
-----

MAIRIE DE FOUQUIÈRES-LEZ-LENS
62740

☎ 03.21.77.37.47

📠 03.21.49.33.40

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2025
(disponible sur le site internet de la Commune)

La Loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Le Budget consolidé s'élevant à la somme de **7 900 140,00 €** est équilibré en recettes et en dépenses.

Le projet de budget primitif 2025 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire, présenté le 27 mars 2025, et dont les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté (25 POUR et 2 CONTRE).

Malgré la conjoncture défavorable, la Commune souhaite conjuguer la stabilité de la pression fiscale, le contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et la poursuite de la politique d'investissement.

Il sera proposé **le maintien du taux des taxes**, soit

Taux du foncier bâti : (Part communale 19,07 % + Part départementale : 28,36 %) : 47,43 %

Taux du foncier non bâti : 84,06 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 12,01 %

Le budget primitif 2025 repose sur une gestion rigoureuse des dépenses, et des engagements pluriannuels envisagés comme suit :

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public et du programme d'effacement des réseaux,
- Poursuite de la rénovation de la voirie et des trottoirs,
- Poursuite de la réalisation de parkings de proximité et écologiques,
- Poursuite de la réalisation de mesures facilitant l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics,
- Poursuite du développement d'aires sportives de nature,
- Poursuivre la mise en place de vidéo protection par quartier,
- Aménagement du bâtiment situé sur la friche 6/14,
- Création d'un espace dédié aux adolescents,
- Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Macé,
- Création d'un second béguinage.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues à la date d'établissement du budget, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2025 a été estimée au même niveau que l'année 2024.

Le budget est présenté sans la reprise des résultats de l'année 2024.

La Commune n'est pas endettée et n'a souscrit aucun emprunt.

BUDGET PRINCIPAL 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **6 557 120,00 €** soit un budget en baisse de 1,46 % par rapport au budget primitif 2024.

Le budget de fonctionnement permet à la Collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services.

Recettes :

Les recettes, d'un montant de **6 557 120,00 €** se répartissent par chapitre, comme suit :

CHAPITRE	CREDITS 2025
013 - Atténuation de charges	25 000,00 €
70 - Produits des services du domaine...	200 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	870 000,00 €
731 – Fiscalité locale	1 994 000,00 €
74 - Dotations et participations	3 303 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	160 000,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
042 - Opérations d'ordre	5 120,00 €
TOTAL	6 557 120,00 €

Les deux postes les plus importants des recettes sont constitués d'une part, au **chapitre 73 et 731**, par l'encaissement des impôts et taxes, et d'autre part au **chapitre 74**, par les dotations et participations de l'Etat essentiellement.

Le **chapitre 013** comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Les principales ressources du **chapitre 70** sont constituées des paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, les AIC, l'école de musique, les centres de loisirs, les concessions au cimetière.... Sont également comprises les redevances d'occupation du domaine public payées par ERDF, GRDF, ORANGE ...

Le **chapitre 75** comprend essentiellement les recettes liées aux locations d'immeubles ou des salles municipales.

Le **chapitre 77** comprend les remboursements des sinistres par les assurances et les cessions d'immobilisations.

Le **chapitre 042** concerne les opérations d'ordre budgétaires.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2025
011 - Charges à caractère général	1 899 106,00 €
012 - Charges de personnel	3 314 000,00 €
014 – Atténuations de produits	4 660,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	509 894,00 €
67 - Charges spécifiques	5 000,00 €
68 – Dotations aux provisions-dépréciations	4 240,00 €
023 - Virement à l'investissement	612 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	208 220,00 €
TOTAL	6 557 120,00 €

Le **chapitre 011**, dépenses à caractère général, regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voiries, espaces verts, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance et d'entretien du matériels, les honoraires de géomètres, ...

Le **chapitre 012** regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations et charges sociales).

Le **chapitre 65** regroupe toutes les indemnités versées aux élus et les charges sociales, les subventions de fonctionnement versées aux associations, les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

Le **chapitre 67** comprend les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

Le **chapitre 68** comprend les dotations aux dépréciations des actifs circulants.

Le **chapitre 023**, virement à la section d'investissement, contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de **612 000,00 €**.

Le **chapitre 042** correspond aux écritures d'ordre budgétaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, liée aux projets de la ville à moyen ou long terme, s'équilibre à **1 343 020,00 €**.

Recettes :

CHAPITRE	CREDITS 2025
10 - Dotations, Fonds divers	240 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	23 400,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	612 000,00 €
040 - Opérations d'ordre budgétaires	208 220,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	258 400,00 €
TOTAL	1 343 020,00 €

Les recettes sont constituées de dotations (ex. taxes d'aménagement), de subventions, de recettes d'amortissement et autres recettes d'ordre. Figure aussi le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Dépenses :

CHAPITRE	CREDITS 2025
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	55 000,00 €
204 – Subventions	0,00 €
21 – Immobilisations corporelles	465 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	558 500,00 €
040 - Opérations d'ordre	5 120,00 €
041 - Opérations d'ordre	258 400,00 €
TOTAL	1 343 020,00 €

Les chapitres 21 et 23 concernent principalement les aménagements de terrains, la réalisation de zones de loisirs, les travaux de rénovation de l'éclairage public, les travaux d'effacement des réseaux, les travaux de voirie, trottoirs et parkings, les travaux dans les bâtiments scolaires et autres bâtiments de la commune, l'acquisition de matériel informatique, technique ou de voirie. Les grandes orientations ont été précisées lors du débat d'orientation budgétaire.

BUDGET DE LA ZONE INDUSTRIELLE 2025

Ce budget s'équilibre à la somme de **31 000,00 €** répartie comme suit :

- Section de fonctionnement, recettes et dépenses pour 30 000,00 €.
Les recettes proviennent essentiellement de la location des surfaces commerciales et les dépenses concernent les travaux d'entretien des immeubles concernés, ainsi que les dotations aux dépréciations des actifs circulants.
- Section d'investissement, recettes et dépenses pour 1 000,00 €, pour constatation des encaissements et décaissements des cautionnements constitués dans le cadre de la location d'immeubles.

BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » 2025

Ce budget s'équilibre à la somme de **10 000,00 €** en section de fonctionnement. Les recettes proviennent de la revente à EDF de la production d'électricité des panneaux photovoltaïques, installés sur des bâtiments de la commune.

Il n'y a pas de section d'investissement.